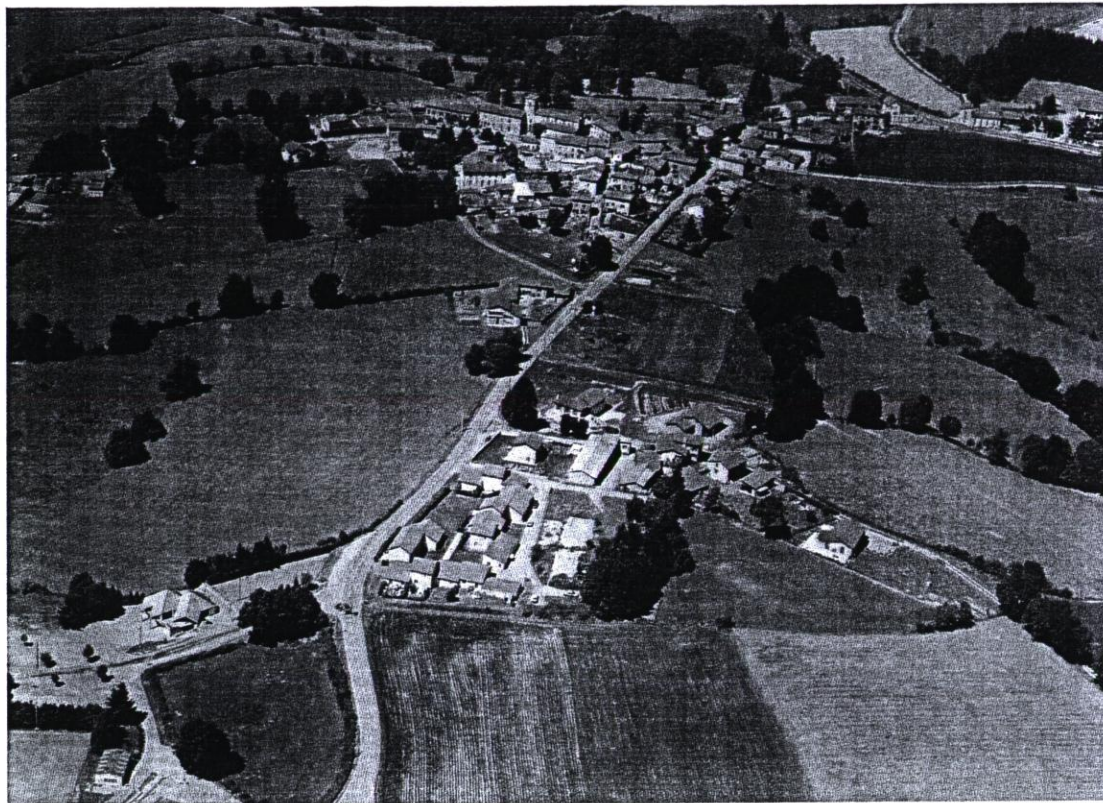


commune de
LES SAUVAGES



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°2 : **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**



Agence Hubert THIEBAULT - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste - 13ter place Jules Ferry 69006 Lyon

SOMMAIRE

PREAMBULE

Les grandes orientations du projet communal

1. Les dispositions intercommunales
2. La maîtrise du rythme de développement
3. Le regroupement et la mise en valeur des équipements
4. L'établissement d'une politique globale et cohérente du logement
5. L'évolution de la vie économique
6. La préservation des zones agricoles
7. La protection des sites sensibles, des paysages de qualité et la prise en compte des risques naturels

PREAMBULE

Dans la composition du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU) figure le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune de LES SAUVAGES, notamment en vue de :

- ***Favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.***
- ***Prévoir les actions d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des espaces et voies publiques, les entrées d'agglomération, les nouveaux quartiers, les paysages et l'environnement.***

Cette démarche répond aux dispositions de la Loi S.R.U. (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 et aux dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Il est important de noter qu'en complément des dispositions du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Conseil Municipal de LES SAUVAGES a précisé, pour les sites les plus stratégiques, des orientations d'aménagement qui lui paraissent importantes pour les grands équilibres de la commune, la maîtrise de l'urbanisation et surtout pour répondre aux besoins du village.

Les grandes orientations du projet communal

Plusieurs orientations majeurs ont été retenues par le Conseil Municipal de LES SAUVAGES dans le cadre de ce premier Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Ce P.A.D.D. a par ailleurs fait l'objet de débats au sein du Conseil Municipal et surtout a été au centre d'une réunion publique très suivie par la population de LES SAUVAGES.

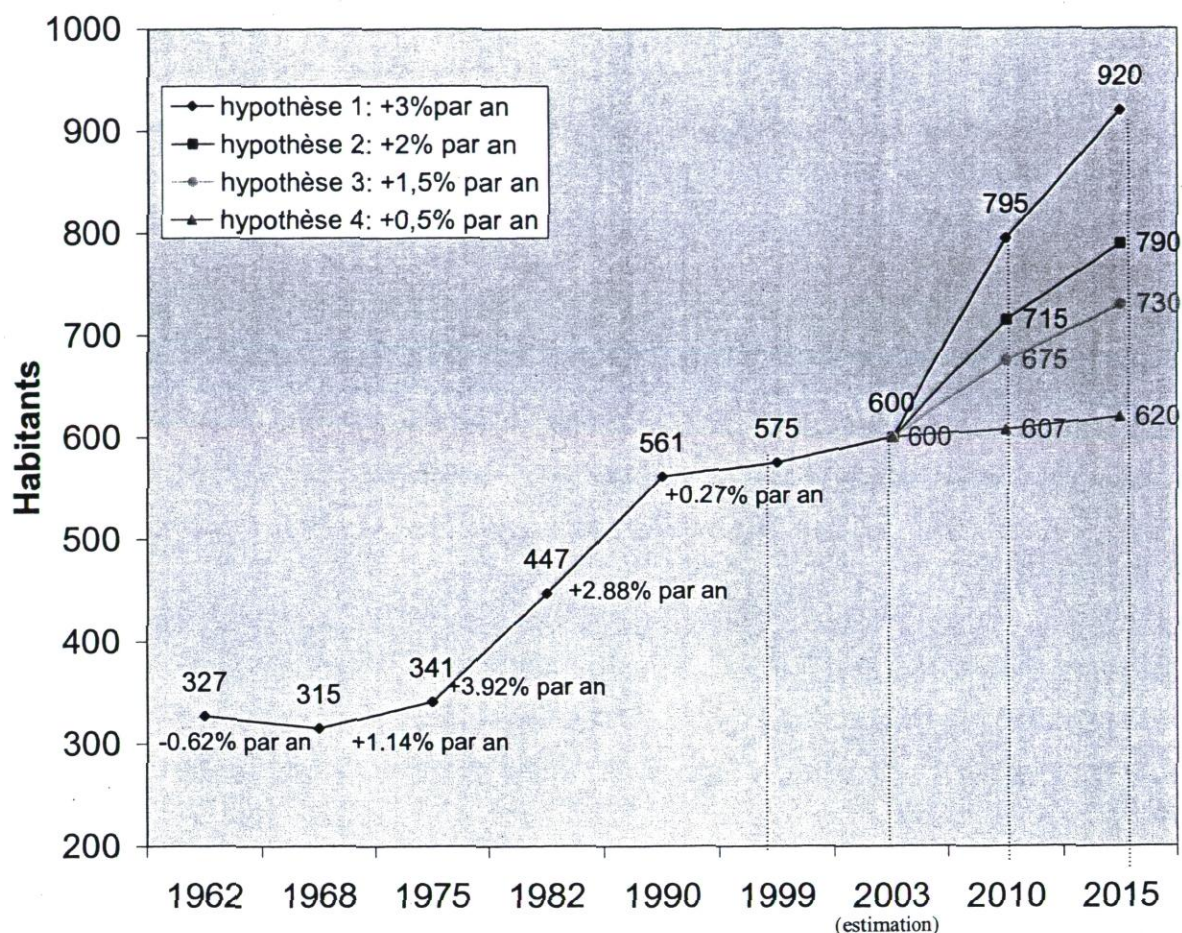
A l'issue des nombreux échanges, il est à noter qu'il n'y pas eu de remise en cause fondamentale des propositions du P.A.D.D. ce qui a conforté le Conseil Municipal à arrêter son projet.

Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de LES SAUVAGES

Les grandes orientations ...	Et leurs traductions pour LES SAUVAGES
1. Les dispositions intercommunales	Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) : le périmètre de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, les options d'aménagement restent à définir.
2. La maîtrise du rythme de développement	Plusieurs hypothèses ont été étudiées à l'horizon 2015 avec les degrés de volontarisme différents allant : - d'un rythme d'urbanisation très soutenu conduisant à une progression démographique de 3% par an et 920 habitants, - à une décélération de la croissance pouvant aller à une stagnation de la démographie de LES SAUVAGES + 0,50% par an et 260 habitants seulement en 2015 (contre 600 en 2003) - deux hypothèses intermédiaires : l'une à + 7% par an et 790 habitants en 2015, l'autre à + 1,5% par an et 730 habitants.

LES SAUVAGES : REVISION DU PLU

Rythmes d'urbanisation et perspectives démographiques aux horizons 2010-2015



Evolution Phase 1999-2015	Hypothèse 1 Très fort rythme d'urbanisation + 3% par an	Hypothèse 2 Fort rythme + 2% par an	Hypothèse 3 Rythme modéré + 1,5% par an	Hypothèse 4 Décélération de la croissance + 0,5% par an
Accueil population				
- Total période	+ 345	+ 215	+ 155	+ 45
- Par an	de 17 à 26	de 11 à 15	de 8 à 10	de 2 à 3
Nouveaux logements (base 3 personnes/logement)				
- Total période	115	72	52	15
- Par an	de 6 à 9	de 4 à 5	3	1

L'orientation du Conseil Municipal porterait sur :

- ✓ Un rythme annuel de croissance de + 1,50 %
- ✓ A l'horizon 2015 : 730 habitants, soit + 155 habitants ou de 8 à 10 par an
- ✓ 52 nouveaux logements, soit une moyenne de 3 par an

Il s'agit bien d'une orientation et non pas d'un objectif démographique à atteindre à tout prix.
Elle permet ainsi de préciser la tendance générale voulue par le Conseil Municipal.

3. Le regroupement et la mise en valeur des équipements	Des emplacements réservés pour conforter les équipements ou en créer de nouveaux : - les écoles - les installations sportives et de loisirs : les Jonnets et Prés de Sienne - les aires d'accueil pour le tourisme (abords RD8, belvédère) Le renforcement des infrastructures : - les parcs de stationnement chemin du Frêne - une place et une zone 30 : RD8 - l'amélioration et l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif selon la progression de l'urbanisation.
4. L'établissement d'une politique globale et cohérente du logement	<u>La reconquête du bâti ancien</u> : offre de petits logements ; intervention possible de la commune de LES SAUVAGES avec le Droit de Préemption Urbain pour des logements locatifs. <u>La diversification de l'offre et des statuts</u> : accession locatif et locatif aidé ; notion de mixité à encourager : habitat et activités professionnelles compatibles. <u>Les opérations nouvelles</u> bien intégrées au tissu villageois. <u>Une programmation à contrôler</u> par la collectivité locale pour éviter les à-coups et les impacts sur les écoles. <u>Les hameaux</u> : Le Baron, La Roche, pôles complémentaires d'urbanisation et non concurrents du bourg et du Charpenay.
5. L'évolution de la vie économique	<u>La mixité du tissu villageois à encourager</u> : habitat, activités professionnelles, commerces, services, aux abords du tracé de la RD 8 notamment. <u>Le renforcement de l'artisanat local</u> avec la création d'un petit site d'accueil aux Jonnets (inférieur à 0,5 ha). <u>La vie économique étudiée</u> dans le cadre d'une stratégie intercommunale avec la Communauté de Communes du Pays de Tarare, compétente dans ce domaine. <u>Volet social de la vie économique</u> : l'essor possible du C.A.T de Notre Dame de la Roche (opération privée).

6. La préservation des zones agricoles	<u>L'homogénéité de la zone agricole</u> et surtout sa préservation dans le temps sont affirmées dans le P.A.D.D. : parties nord-ouest et sud ceinturant le bourg et Le Charpenay notamment. <u>Pas d'enclavement des sièges d'exploitation agricole</u> par les poussées de l'urbanisation ; vigilance stricte dans le cadre de cette révision du PLU.
7. La protection des sites sensibles, des paysages de qualité et la prise en compte des risques naturels	<u>La protection des promontoires</u> nord et sud encadrant le bourg est affirmée ainsi que les lignes de crête et secteurs sensibles aux visions frontales : Le Pouet, La Montagne. <u>La préservation des massifs boisés</u> et des boisements linéaires ayant un rôle paysager notamment aux franges ouest du bourg. <u>La préservation des cônes de vision</u> et l'aménagement d'un belvédère vers la Sainte Anne, Les Terres. <u>La protection stricte des sites soumis à des aléas naturels</u>: vallon du Culet et Movillatoux, Gouttecoine et le site des Landes. <u>L'amélioration des paysages villageois</u> : bâti ancien a réhabiliter (actions privées et actions municipales sur le patrimoine communal), composition des nouvelles opérations en tenant davantage compte du cadre bâti environnant ; alignement proposé pour les abords de la RD 121 (côté Est dans le village).

Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de LES SAUVAGES

Les grandes orientations...	et leurs traductions pour LES SAUVAGES
1. Les dispositions intercommunales	- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) : le périmètre de l'arrondissement de VILLEFRANCHE-sur-SAÔNE, les options d'aménagement restent à définir.
2. La maîtrise du rythme de développement	- à l'horizon 2015 : autour de 730 habitants - accueil de 135 habitants environ (soit de 8 à 10 par an) - Edification de 52 logements (soit de 3 à 4 par an) - Rythme de croissance : + 1,5 % par an
3. Le regroupement et la mise en valeur des équipements	- des emplacements à réserver pour conforter les équipements (écoles, installations sportives...) ou en créer de nouveaux : espaces publics, parking ... - le renforcement des infrastructures
4. L'établissement d'une politique globale et cohérente du logement	- la reconquête du bâti ancien ; offre de petits logements - la diversification de l'offre et des statuts : accession/locatif ; mixité (activités professionnelles compatibles) - les opérations nouvelles bien intégrées au tissu villageois - une programmation à bien étudier pour éviter les à-coup et les impacts (écoles) - les Hameaux : pôles complémentaires d'urbanisation et non pas concurrents du Centre-bourg
5. L'évolution de la vie économique	- l'artisanat locale et le commerce - le renforcement du tourisme de proximité - la mixité du tissu villageois : habitat-activités - la vie économique dans le cadre de la stratégie intercommunale : les sites d'accueil de la Communauté de Communes du Pays de TARARE dont LES SAUVAGES - le C.A.T. de N. D. de la ROCHE (aspect social)
6. La préservation des zones agricoles	- L'homogénéité de la zone agricole est à protéger - Pas d'enclavement de sièges d'exploitation agricoles.
7. La protection des sites sensibles, des paysages de qualité et la prise en compte les risques naturels	- lignes de crête et secteurs sensibles aux visions frontales - massifs boisés et boisements linéaires ayant un rôle paysager - préservation des cônes de vision - amélioration des paysages villageois : composition d'îlots, aspects architecturaux, renouvellement villageois